

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 28 JUIN 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas et Laurent Rémy.

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Benichou  
Frédéric Henriot  
Ariane Wachthausen  
Alexis Midol-Monnet  
Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard  
Pouvoir à Augustin Bousbain  
Pouvoir à Véronique France-Tarif  
Pouvoir à Yann Ombrello  
Pouvoir à David ROS

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet

20h48: arrivée de Frédéric Henriot

**Absents :** 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2022-61 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) PORTANT SUR LE DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS LOCALE « AVEL » ET LA COMMUNE D'ORSAY**

**Le Conseil municipal d'Orsay,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 13 novembre 2002 relatif au service commun pour la gestion des centres de vacances des fédérations et des caisses d'allocations familiales,

**Considérant** le souhait de la commune de bénéficier du dispositif permettant aux familles orcéennes de profiter d'une aide favorisant le départ en vacances de leur enfant,

**Considérant** la nécessité de renouveler la convention de partenariat relative au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** la convention de partenariat relatif au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (AVEL).
- **Précise** que la convention est conclue pour une durée de trois ans
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, dès sa réception la convention de partenariat relative au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale et tous les documents y afférant.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

LS JUL 2022

LS JUL 2022

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

